

Nom du projet :

Porteur du projet :

PROMESSE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE LOYAUTÉ

Le présent engagement est pris sur l'honneur à titre personnel par :

Nom / Prénom : **M. GABORIAU Laurent**

Fonction : **Directeur Général de La Technopole de La Réunion**

Promettant,

- s'engage à conserver à titre strictement confidentiel toute information qui serait portée à sa connaissance et concernant les projets de création d'entreprise candidats au Concours Kap Entrepreneuriat et/ou suivi par la Technopole de la Réunion, y compris le fait même de leur existence.
- s'engage à ne communiquer sur ces informations qu'avec ses collaborateurs ou conseils directement et inévitablement concernés par le projet, et garantit, sous sa propre responsabilité, que ces personnes sont elles-mêmes soumises aux mêmes obligations de discrétion et de confidentialité.
- s'engage à n'utiliser ou exploiter, directement ou par l'intermédiaire de ses collaborateurs ou conseils tels que visés au paragraphe précédent, sous quelque forme que ce soit et quelles que soient les circonstances, les informations qui lui sont transmises dans le cadre de sa collaboration avec La Technopole de la Réunion, à aucune autre fin que celles de servir utilement les projets concernés.
- s'engage à restituer, sur demande, dans les meilleurs délais, l'intégralité des supports portant trace des informations communiquées dans le cadre de sa collaboration avec le ou les porteurs de projet, et de ne pas en garder de copie ou résumé en sa possession, et cela quelle que soit l'issue réservée au projet.

Par ailleurs, en cas de sollicitation en vue d'une consultation ou décision, le promettant s'engage explicitement à respecter la plus stricte neutralité dans sa démarche à l'égard du projet, ou des éléments du projet, qui lui seraient soumis, ainsi qu'à la plus stricte loyauté si par quelque circonstance que ce soit, il était porteur, directement ou indirectement, d'un intérêt concurrent ou potentiellement concurrent.

Le présent engagement ne concerne pas les informations qui sont dans le domaine public antérieurement ou déjà en possession du promettant, au moment de leur communication à celui-ci.

La présente promesse entre en vigueur à la date de signature par le promettant et produit ses effets pendant une durée de trois ans à compter de la prise de connaissance de chaque information confidentielle.

Fait à : Sainte-Clotilde

Le : lundi 1 mars 2021

LE PROMETTANT

